



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 297/2021
Date de la séance du CE : 10 mars 2021
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
N° d'affaire : 2020.BKD.54932
Classification : Non classifié

Fonds d'encouragement des activités culturelles Comptes annuels 2020 – approbation

1. Synthèse

La clôture des comptes du Fonds d'encouragement des activités culturelles au 31 décembre 2020 présente un solde de 21 735 871.22 francs. Compte tenu des subventions promises d'un total de 8 556 312.33 francs, n'ayant pas encore été versées, le solde net s'élève à 13 179 558.89 francs. Dans son rapport de révision du 20 janvier 2021, le Contrôle des finances du canton de Berne confirme l'exactitude des données des comptes 2020 et propose leur approbation.

2. Bases légales

- Article 34 de la loi du 12 juin 2012 sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC ; RSB 423.11)
- Article 17 de l'ordonnance du 13 novembre 2013 sur l'encouragement des activités culturelles (OEAC ; RSB 423.411.1)
- Articles 33, 39 et 45 de la loi du 4 mai 1993 sur les loteries (LLot ; RSB 935.52)
- Articles 29a et 32 de l'ordonnance du 20 octobre 2004 sur les loteries (OL ; RSB 935.520)
- Ordonnance du 8 avril 2020 sur les mesures de soutien visant l'atténuation des conséquences économiques du coronavirus (COVID-19) dans le secteur de la culture (OCCVC ; RSB 101.5)

3. Proposition

Sur demande de la Direction de l'instruction publique et de la culture, le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil d'approuver le projet d'arrêté et les comptes annuels 2020 du Fonds d'encouragement des activités culturelles.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'instruction publique et de la culture
- Direction de la sécurité